

Motion du 25 mai 2007 en vue du :

RATTACHEMENT DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil National de l'UNSFA réaffirme le rôle majeur de l'architecte, acteur du développement durable dans la conception et la réalisation du cadre de vie.

Responsable aux côtés du politique et du citoyen de la création des espaces de vie, l'architecte doit réussir la synthèse des objectifs et contraintes d'ordre culturel, social, urbanistique, environnemental, esthétique, fonctionnel, technique et économique dans un cadre réglementaire et normatif particulièrement complexe.

C'est la nature et l'étendue des responsabilités et du champ d'actions de l'architecte, notamment au regard des enjeux environnementaux, qui justifient le rattachement de la profession au ministère ayant le domaine de compétences le plus large possible en faveur du développement durable, de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et du cadre de vie.

Le Conseil National de l'UNSFA, rappelant ses prises de position du 14 novembre 2004 lors d'une rencontre avec le Ministre de la Culture, demande à Monsieur le Premier ministre, de rattacher la profession d'architecte au nouveau ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Motion votée à la majorité des membres du Conseil National réunis à Paris, le 25 mai 2007, un vote contre et trois abstentions.

Motion remise au 1^{er} ministre, le 25 mai 2007.